

## BÂTIMENT D'ANGERS : LA DIRECTION SE MOQUE DE NOUS

Il était dit que l'affaire était loin d'être terminée et que ce projet de nouveau siège angevin s'apparenterait à l'arlésienne. Un livre devrait être écrit, car il y aurait des rebondissements quasiment à toutes les pages.

Hier, nous pensons que le projet Eiffage serait celui qui finalement aboutirait, en dépit des incertitudes qui ont nourri les débats du Conseil d'Administration du 10 mars dernier. La Direction optait, avec l'accord des services des ministères de tutelle, pour un bail à construction (en sus et place de l'AOT, Autorisation d'Occupation Temporaire, initialement prévue). Nous étions en phase de finalisation des discussions de nature juridique et financière avec le groupe Eiffage et devait démarrer bientôt l'élaboration du projet définitif devant conduire, sans doute à la rentrée, à la signature du contrat avec l'entreprise. Ainsi on pouvait espérer que le bâtiment serait livré à l'automne 2007.

Qu'append-on aujourd'hui ? Que finalement la Présidente serait favorable au choix d'un bâtiment existant à la périphérie d'Angers (à 6 km du centre-ville) qui serait devenu libre ; que ce bâtiment serait situé sur un terrain de 70 000 m<sup>2</sup>, qu'il aurait une surface totale de 6 000 m<sup>2</sup>, dont 4 400 m<sup>2</sup> de bureaux et 1 600 m<sup>2</sup> contenant une salle de restaurant et un auditorium de 100 places ; que moyennant une rénovation complète de ce bâtiment (notamment transformation des plateaux paysagers en bureaux à 1 ou 2 personnes) et la construction d'un nouveau bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup>, les coûts pour l'ADEME seraient inférieurs au projet « Front de Maine » (on passerait de 55 M€ à 35M€).

La section ADEME du SNE-FSU dénonce :

- **la précipitation** dans laquelle ce nouveau projet est élaboré ;
- **l'absence d'information générale** du personnel ;
- **l'absence de concertation avec les instances représentatives du personnel.**

En effet :

- le chiffrage financier est imprécis et n'est basé sur aucune étude sérieuse, les délais annoncés : mars 2006 (pour la livraison de la première tranche de 6 000 m<sup>2</sup>) sont complètement incertains, la seconde tranche (1 000 m<sup>2</sup>) est plutôt prévue pour un horizon également incertain de 3 ans ;
- aucune information générale des personnels de l'ADEME n'a été faite par la Direction, il a été demandé uniquement aux chefs de service ou directeurs de sonder la température auprès des Angevins, en organisant des petites réunions de service ;
- les représentants syndicaux et leurs organisations ne sont pas consultés, pire lors de la réunion du CE du 24 mai, le bâtiment d'Angers était à l'ordre du jour et a failli ne pas être abordé faute de temps. Nous avons insisté pour que nous soyons informés de l'état d'avancement. Il nous a été indiqué que les discussions avec Eiffage allaient bon train et que tout allait bien. Alors que la Direction examinait le nouveau projet, elle n'a pas cru bon d'en informer les instances représentatives idoines. Cela est d'autant plus à signaler que les représentants syndicaux ont volontiers « jouer le jeu » et ont nettement soutenu la Direction, notamment lors du CA du 10 mars.

La section Ademe du SNE tient à indiquer que, en fonction des maigres informations que la Direction a bien voulu donner, **le projet étudié ne correspond pas aux attentes des salariés** et qu'**il est fort différent du cahier des charges initial**, tel qu'il est décrit dans le programme fonctionnel de l'appel d'offres de 2004, pour lequel Eiffage a été sélectionné :

- **un programme envisagé de 6 000 m<sup>2</sup> + 1 000 m<sup>2</sup>** (dans le cadre d'une seconde tranche) **qui est fort différent du programme initial qui était de 7 800 m<sup>2</sup>**, soit une différence « apparente » de 800 m<sup>2</sup>, mais sans doute plus car le projet initial ne prévoyait pas un auditorium de 100 places ; c'est sans doute une différence de 1 600 m<sup>2</sup> par rapport au projet « Front de Maine » ; ainsi **il faudrait plutôt construire un bâtiment de 2 600 m<sup>2</sup>**.
- **un aménagement intérieur qui ne correspond pas à la demande Ademe** (en résumé 227 bureaux pour 1 personne de 14 m<sup>2</sup>, 38 bureaux pour 2 personnes de 17 m<sup>2</sup>, 1 salle de 100 m<sup>2</sup>, 10 salles de 30 m<sup>2</sup> et une salle de repas de 150 m<sup>2</sup>), en sus et place un bâtiment avec des plateaux paysagers qu'il faudra donc réaménager avec les problèmes auxquels on peut s'attendre, notamment sur les aspects éclairage (éclairage artificiel / éclairage naturel) ;
- **une qualité énergétique du bâtiment tout à fait non satisfaisante**, car le bâtiment envisagé date des années 80 et correspond donc aux normes thermiques de ces années là. On est loin de la réglementation 2005 ! Nous pestions car nous aurions aimé que le projet « Front de Maine », non seulement corresponde aux normes de 2005, mais soit innovant et avant-gardiste, et donc aille bien plus loin que la norme 2005 (outre le fait que nous souhaitons qu'il soit à Haute Qualité Environnementale !). Que devra-on dire alors pour ce nouveau projet ? A moins que ne soit prévue une réhabilitation lourde pour le mettre aux normes de 2005 (voire plus), mais il est craindre alors que les coûts réels soient beaucoup plus importants que ceux qui sont rapidement annoncés ;
- **l'estimation des coûts paraît approximative** et de plus, ce n'est pas un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> qu'il faudrait construire, mais sûrement un bâtiment de 1 800 m<sup>2</sup>, et si on prend en compte le cahier des charges du projet « Front de Maine », c'est plutôt un bâtiment d'au moins 2 600 m<sup>2</sup>. Bien entendu les coûts ne sont plus les mêmes. Par ailleurs, le gain financier s'explique également en partie par le fait qu'on a recours à l'emprunt puisqu'on aurait la maîtrise d'ouvrage du bâtiment, alors que dans le projet « Front de Maine », il avait été décidé par la Présidente de faire appel à la location (de type location-vente) ce qui ne peut qu'augmenter les coûts globaux du projet. Ce qui n'était pas du goût de la Présidente il y a quelque mois (garder pour l'ADEME la maîtrise d'ouvrage), revient ainsi aujourd'hui en odeur de sainteté. Tous les prétextes sont bons ! En tout état de cause, le SNE était et est toujours favorable au fait que nous gardions la maîtrise d'ouvrage du projet.
- **les délais de livraison de la première tranche**, annoncés par la Direction à mars 2006 **ne seront pas respectés**, au mieux on peut penser que la livraison serait assurée pour l'automne 2006 soit un an uniquement avant le projet « Front de Maine » mais uniquement pour 170 agents (peut-être 150 ?), les autres attendront la fin hypothétique de la construction de la 2e tranche. Ils resteront bien sagement au centre-ville. **Arrivera-t-on un jour, à regrouper l'ensemble des personnels angevins ?**
- **la localisation de ce nouveau projet est mauvaise**, il éloigne les salariés du centre-ville (6 km), il rend plus difficile les visites car l'éloignement de la gare est manifeste, il entraîne un supplément important de déplacements complémentaires (a priori et en l'attente d'une étude sérieuse). Mais une navette serait organisée, dixit !
- « Last but not least » : **cette second tranche de 1 000 m<sup>2</sup>** (ou plutôt de 2 600 m<sup>2</sup> si on respecte le cahier des charges initial) **recevra-t-elle l'accord du Maire d'Angers** pour le permis de construire, compte tenu des relations particulièrement tendues entre la Présidente et le Maire, depuis que celui-ci a été informé du nouveau projet ?

**Le SNE appelle tous les salariés à se mobiliser. Le SNE prendra contact avec les autres sections syndicales pour examiner ensemble les suites à donner et propose d'organiser dans les prochains jours des Assemblées Générales du personnel sur les sites angevins.**